

Modification exceptionnelle des critères d'identifications des athlètes auprès du MEES, reconnaissance 2022

Athlètes reconnus Excellence, Élite, Relève et Espoir.

Pour l'identification des athlètes en 2022, année de référence du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

En raison de la pandémie de la Covid-19 et de l'impossibilité de reconduire à nouveau les athlètes identifiés 2021 auprès du MEES, voici les critères de pointage qui s'appliqueront :

Les points de classement seront attribués comme suit :

Participation aux 2 Sélections Coupe Québec à l'automne 2021 (octobre et novembre)

- 4 pts pour une pesée réussie
- 3 pts par combat gagné
- 1 pt par combat gagné en repêchage
- 10 pts pour une médaille d'or
- 7 pts pour une médaille d'argent
- 5 pts pour une médaille de bronze

Participation au Camp d'entraînement provincial (octobre)

- 5 pts par entraînement de taekwondo
- 1 pt par conférence des intervenants
- Possibilité de 15 pts pour la totalité du Camp d'entraînement provincial (2 jours)

Participation à un Open G entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2021

- 4 pts pour une pesée réussie
- 3 pts par combat gagné
- 10 pts pour une médaille d'or
- 7 pts pour une médaille d'argent
- 5 pts pour une médaille de bronze

**NB : Une autre condition s'ajoute pour faire partie de la liste des athlètes identifiés :
Chaque athlète au classement doit détenir :**

- 1) Une médaille lors d'un Open G entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2021
Ou

- 2) Terminer 1^{er} de sa division de poids au cumulatif des 2 Sélections Coupe Québec et du camp d'entraînement Excellence de 2021.

En cas d'égalité au classement, la priorité ira à l'athlète ayant obtenu

- 1) médaille d'or dans le Open G mentionné au classement de l'athlète
- 2) médaille d'argent dans le Open G mentionné au classement de l'athlète
- 3) médaille de bronze dans le Open G mentionné au classement de l'athlète
- 4) 2 médailles d'or aux Sélection Coupe Québec
- 5) Une médaille d'or et une médaille d'argent aux Sélection Coupe Québec
- 6) Une médaille d'or et une médaille de bronze aux Sélection Coupe Québec
- 7) Une médaille d'or aux Sélection Coupe Québec
- 8) 2 médailles d'argent aux Sélection Coupe Québec

Rappel des critères d'identifications et quotas :

Excellence : selon les brevets de Taekwondo Canada et de Sports Canada. Un athlète peut être identifié à titre exceptionnel par le MEES si le dossier est justifiable. (Selon le classement Mondiale de l'athlète vs les athlètes brevetés)

Élite : 6 athlètes séniors féminins et 6 athlètes séniors masculins

Relève : maximum de 4 athlètes séniors féminins et 4 athlètes séniors masculins de 21 ans et moins, 4 athlètes juniors féminins et 4 athlètes juniors masculins.

Si les places des séniors ne peuvent être comblées, les athlètes juniors seront nommés.